



Protéger, un métier.

INSCRIPTIONS
GARDIEN DE LA PAIX

+ de 3500 postes

Inscriptions du 17 mai au 16 juillet 2021

- Ecrits le 21 septembre 2021
- Sport du 11 octobre 2021 au 28 janvier 2022
- Entretien oral du 25 octobre au 28 janvier 2022

<p>1^{er} concours (Externe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 17 – 35 ans (sauf dérogations) • Titulaire du BAC ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle (2 ans, si DNB ou CAP / BEP), dans la catégorie 53 (métiers de la sécurité) • Nationalité française - Bonne moralité - Avoir fait la journée défense et citoyenneté. • Apte physiquement à l'emploi
<p>1^{er} concours Interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale • Agés de moins de 45 ans, au 1er janvier de l'année du concours • Et justifient d'au moins 4 ans de services publics
<p>Les épreuves du concours 2021 Arrêté 11/05/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, durée 3h – note < 5/20 éliminatoire, coef 4 • Tests psychotechniques. Durée 2h • Epreuves sportives (TECR et PHM). Note éliminatoire inférieure à 7/20 (à l'une ou l'autre des 2 épreuves sportives), coef 4 • Entretien Oral. Durée 25 min - Note éliminatoire > à 5/20, coef 5



+ d'infos et inscription sur

devenirpolicier.fr

